ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 381-11:2002

Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 11: Exigences relatives aux vestes de protection

Protective clothing for users of hand-held chainsaws - Part 11: Requirements for upper body protectors

Schutzkleidung für die Benutzer von handgeführten Kettensägen - Teil 11: Anforderungen an Oberkörperschutzmittel

11/2002

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 381-11:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 381-11:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN 381-11

Novembre 2002

ICS 13.340.10

Version Française

Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main - Partie 11: Exigences relatives aux vestes de protection

Schutzkleidung für die Benutzer von handgeführten Kettensägen - Teil 11: Anforderungen an Oberkörperschutzmittel

Protective clothing for users of hand-held chainsaws - Part 11: Requirements for upper body protectors

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 août 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 2002 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 381-11:2002 F

Sommaire

Page

Avant-propos 3

1 Domaine d'application 5

2 Références normatives 5

3 Termes et définitions 5

4 Exigences 6
4.1 Généralités 6
4.2 Innocuité 6
4.3 Exigences relatives à l'ergonomie 6
4.4 Zone de protection spécifiée pour les vestes de protection 6
4.5 Variation dimensionnelle 8
4.6 Résistance à la coupure par scie à chaîne 8
4.7 Exigences relatives à la fixation du rembourrage de protection et à la résistance des fermetures 8

5 Classification en fonction de la vitesse de la chaîne 9

6 Marquage 9

7 Informations fournies par le fabricant 9

8 Pictogramme 10

Annexe A (informative) **Utilisation d'une scie à chaîne et choix des vestes de protection appropriées** 11
A.1 Introduction 11
A.2 Analyse des risques 11
A.3 Visibilité de l'utilisateur 12

Annexe ZA (informative) **Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE** 13

Bibliographie 14

ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

Le présent document EN 381-11:2002 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 “Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage”, dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Mai 2003 et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Mai 2003.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

L’annexe A de la présente norme est informative.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

La présente Norme européenne fait partie d'une série concernant les équipements de protection individuelle destinés à protéger contre les risques dus à l'utilisation de scies à chaîne tenues à la main.

Les accidents sont dus à un nombre de raisons complexes mais une mauvaise utilisation de la scie à chaîne est un facteur récurrent. L'importance d'une formation correcte et d'une utilisation appropriée de la scie à chaîne dans la prévention des risques ne peut être sous-estimée.

Dans certains pays, les utilisateurs de scie à chaîne adoptent des pratiques de travail qui, jointes à la formation, ne nécessitent pas l'utilisation de vestes de protection pour scie à chaîne. Elles incluent habituellement l'instruction de tenir la scie à chaîne avec les deux mains et d'utiliser le frein de la chaîne quand il faut arrêter de couper. On constate souvent que, pour des raisons d'ergonomie, il est peu pratique de protéger le haut du corps.

Lors de l'utilisation d'une scie à chaîne, il a été montré que toutes les parties du haut du corps présentent un risque de coupure.

Des spécifications concernant la zone de protection et la performance des vestes de protection sont données dans la présente Norme Européenne. Aucun équipement de protection individuelle ne peut assurer une protection à 100 % contre les coupures dues à une scie à chaîne tenue à la main.

Néanmoins, l'expérience a montré qu'il est possible de fabriquer un vêtement de protection qui offre un certain degré de protection.

La protection peut être obtenue en utilisant plusieurs principes de fonctionnement tels que :

a) glissement de la chaîne : au contact, la chaîne ne coupe pas le matériau ;

b) bourrage : les fibres sont entraînées par la chaîne vers le pignon et viennent bloquer le mouvement de la chaîne ;

c) freinage de la chaîne : les fibres ont une grande résistance à la coupure et absorbent l'énergie de rotation, ralentissant ainsi la vitesse de la chaîne.

On applique souvent plusieurs de ces principes simultanément. Les vestes de protection indiquées dans la présente norme sont destinées à être portées lors d'un travail réalisé en hauteur et lorsque le risque de coupure par la chaîne en mouvement sur le haut du corps est significatif comme dans le cas d'un travail sur une plate-forme et d'élagage des arbres.

ILNAS-EN 381-11:2002 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop